CAVIMAC

Le régime social des cultes

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

www.cavimac.fr

RA 2018.indd 1 26/07/2019 14:12:54

RA 2018.indd 2 26/07/2019 14:12:57

SOMMAIRE

Editorial.....p.4

Gouvernance & organisation

Conseil d'Administration au 1er janvier 2018.....p.8

Gouvernance.....p.9

Instances de contrôle.....p.11

Commissions.....p.12

Organigramme.....p.14

Métiers et missions.....p.16

Missions de la Cavimac

Offre de service.....p.20

Maîtrise des risques et efficience.....p.32

Vision et I-Care.....p.36

Données démographiques

Répartition géographique par collectivités.....p.40

Répartition par culte des collectivités.....p.41

Répartition des assurés cotisants.....p.42

Données démographiques : assurance maladie...p.44

Données démographiques : assurance vieillesse.p.48

Données financières

Gestion financière.....p.54

Glossaire.....p.56

Editorial

L'exercice 2018 est avant tout celui de la première année de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 très officiellement présentée au Conseil d'Administration du 12 décembre 2018, signature Cavimac 18 février 2019, retour Ministères de Tutelle 12 avril 2019.

C'est dire que 2018 ouvre un nouveau champ des possibles pour le Régime des Cultes sur une période quinquennale, période de COG identique à celle des régimes des salariés et cela même, si les domaines d'activités desdits régimes dépassent désormais la frontière du salariat dans ce nouveau monde social où se brouillent désormais les frontières socio-professionnelles et où il faudrait accepter comme inéluctable que la diversité des composantes de la société française soit traitée dans un grand tout, forcément signe de rationalité, de bonne gestion et d'économies budgétaires.
Je voudrais indiquer, pour l'histoire, que ces grands ensembles, gestionnaires uniques, ont toujours abouti à une gabegie de fond public et à une gestion dégradée du service public.

Je vais relever pour cette introduction quelques chantiers forts de réussite dans cette année 2018 mais je veux en préambule dire, qu'elle fut avant tout, entièrement dédiée avec toutes ses forces, son volontarisme, voire une certaine inconscience à la formalisation et à la mise en production de ses deux nouveaux systèmes d'information VISION – adhésion, affiliation et I-CARE – retraite.
Seuls les professionnels de la Sécurité sociale comprendront combien il était hautement improbable qu'un organisme de 111 Equivalent Temps Plein chargé de gérer l'affiliation des ministres des cultes et des membres des congrégations et des collectivités religieuses, le recouvrement des cotisations, l'assurance maladie, l'assurance vieillesse, le recouvrement des cotisations de retraite complémentaire, l'action sanitaire et sociale et la mise en œuvre de programmes de prévention en santé, puisse mener à terme et avec réussite un chantier de cette dimension.

Nous l'avons fait :

- *arrêt de la production pour reprise des données à compter du 3 décembre 2018,*
- *bascule sur les nouveaux systèmes d'information le 21 décembre 2018,*
- *mise en production le 10 janvier 2019.*

Je veux à cet endroit remercier tout le personnel pour sa très grande implication dans le projet et pour sa persévérance ; les services de la CNAV pour leur grand professionnalisme sans qui le projet n'aurait pas abouti puisque ces deux systèmes d'information sont hébergés à la CNAV ; la Direction de la Sécurité Sociale enfin qui nous a alloué les budgets nécessaires pour cette mise en œuvre, qui permet désormais à la Cavimac de remplir très complètement ses missions et d'être présente sur tous les projets inter régimes dont celui hautement symbolique dès janvier 2019 du Prélèvement A la Source.

2018 fut aussi pour le Directeur une satisfaction assumée avec le départ vers un nouveau poste de Monsieur Jean-Guy MESCHI nouveau Directeur adjoint de la Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse et de Monsieur Amédée GHARBI qui ayant réussi le concours d'entrée à l'EN3S est désormais à l'école de Saint Etienne, mais nécessairement un grand vide à surpasser.

2018

- *c'est l'adhésion de 114 nouvelles collectivités religieuses, ce qui ne manque pas d'interpeler au regard de la sécularisation accélérée de la société française à telle enseigne que le nombre de cotisants ne cesse de croître année après année,*
- *c'est la délivrance de 1710 Cartes Européennes d'Assurance Maladie qui atteste de la mobilité géographique des assurés Cavimac,*
- *c'est 8780 CMU-c et ACS accordées, soit 25,50% des fichiers des bénéficiaires maladie qui montrent la fragilité économique des communautés religieuses et dans le même sens, c'est un budget consommé de 7 634 120 euros en action sanitaire et sociale,*
- *c'est une pyramide des âges des retraités très concentrée sur les plus de 80 ans jusqu'à la présence de 187 centenaires, ce qui tend à démontrer que la vie cultuelle allonge l'espérance de vie.*

In fine, comment passer sous silence que le 11 octobre 2018 a marqué le 40ème anniversaire du Régime Social des Cultes lors d'une belle journée de commémoration dans un très beau lieu symbolique la Maison des Océans.

Jean Dessertaine,
Directeur de la Cavimac

GOUVERNANCE & ORGANISATION

Conseil d'Administration au 1er janvier 2018.....p.8

Gouvernance.....p.9

Instances de contrôle.....p.11

Commissions.....p.12

Organigramme.....p.14

Métiers et missions.....p.16

Conseil d'Administration au 1er janvier 2018

Père Phillippe Potier

PRÉSIDENT

Sœur Béatrice Morel

VICE-PRÉSIDENTE

AU TITRE DU CULTE ANGLICAN			
Titulaire	Révérend Olaf ERIKSSON		
AU TITRE DU CULTE BOUDDHISTE			
Titulaire	Sœur Marie-Stella BOUSSEMART		
Suppléant	*Lama Droupgyu WANGMO*		
AU TITRE DU CULTE CATHOLIQUE			
Titulaires	Sœur Elisabeth AULIAC Père Antoine COUSIN Sœur Gisèle CUNEGO Père Bernard DESCARPENTRIES Sœur Anne DUFFAURE Père Gérard DUMOULIN	Père Benoît-Marie FLORANT Père François GUILLAUMIN Père Charles HONORE Sœur Eliane LANNES DE MONTEBELLO Sœur Agnès LOMBARD	Sœur Monique MAGE Père Achille MESTRE Sœur Béatrice MOREL Monseigneur Denis MOUTEL Père Pierre-Yves PECQUEUX Père Philippe POTIER
Suppléants	*Sœur Marguerite BOISRAME* *Père Michel BONNET*	*Frère Michel CAILLAUD* *Père Maxime D'ARBAUMONT*	*Sœur Dominique FERET* *Sœur Marie-Ange SAUER*
AU TITRE DU CULTE PROTESTANT ÉVANGÉLIQUE			
Titulaire	Pasteur Alain GARCIA	Pasteur Ernest STRUPLER	
Suppléant	*Pasteur Marc DEROEUX*	*Pasteur Arnaud LA MONICA*	
AU TITRE DU CULTE MUSULMAN			
Titulaire	Monsieur Abbas CADJEE		
Suppléant	*Monsieur Mohamed MOUSSAOUI*		
AU TITRE DU CULTE ORTHODOXE			
Titulaire	Père Christos IOANNIDIS		
Suppléant	*Père Panayiotis XENITELLIS*		
AU TITRE DES TÉMOINS DE JÉHOVAH			
Titulaire	Monsieur Emmanuel DURAND	Monsieur Nicolas PHILIPPE	
Suppléant	*Monsieur Pierre HUET*	*Monsieur Christophe PINSARD*	
AU TITRE DES ANCIENS CULTUELS			
Titulaire	Monsieur Gérard BOUZEREAU	Monsieur Jean DOUSSAL	
Suppléant	*Monsieur Jean DESFONDS*	*Madame Colette THOMAS*	

Gouvernance

Organisme de Sécurité sociale, la Cavimac est administrée par un Conseil d'Administration au sein duquel sont représentés les différents cultes en France - Métropole et départements d'outre-mer.

Le Conseil d'Administration de la Cavimac

En vertu de l'article R.382-76 du Code de la sécurité sociale, le Conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de la caisse. En outre, il établit le règlement intérieur de la caisse, vote le budget de gestion administrative et les budgets d'action sanitaire et sociale de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse.

Les principaux travaux en 2018

- Nomination d'un nouveau membre titulaire au Conseil d'administration – Monseigneur Denis MOUTEL
- Présentation de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022
- Activité de la Commission Consultative
- Présentation du rapport du groupe de travail sur le bénévolat

AGENDA 2018

3 CONSEILS D'ADMINISTRATION

11	3	12
AVRIL	JUILLET	DÉCEMBRE

Conseil d'Administration de la Cavimac

Gouvernance

Le Bureau

Le Bureau exerce son action dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le Conseil d'administration.
En outre, il est en charge des questions juridiques et donne son avis sur l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Le Bureau du Conseil d'Administration est composé

- du Président du Conseil d'Administration
- de la Vice-présidente du Conseil d'Administration
- des Présidents des commissions de Recours Amiable, d'Affiliation, de Répartition des cotisations et de l'Action Sanitaire et Sociale
- de 3 autres membres élus

Au sein du Bureau, **3 cultes différents** sont représentés.

Les principaux travaux en 2018

- Examen des comptes
- Groupe de travail sur le 40ème anniversaire de l'organisme
- La question de la santé des prêtres : les Journées d'Education pour la Santé et la mise en place d'une nouvelle prestation - le répit
- Le statut « protection sociale » des prêtres et religieux étudiants en France

AGENDA 2018

4 BUREAUX

Instances de contrôle

En application de l'article R. 382-74 du Code de la Sécurité sociale - modifié par décret n°2012-82 du 21 janvier 2010 -, la Cavimac est placée sous la tutelle du Ministre chargé de la Sécurité sociale et du Ministre chargé du Budget.
Un représentant du ministère de l'intérieur assiste également aux séances du Conseil d'administration.

Assistent aux séances du Conseil d'Administration :

Les représentants du ministère des Affaires sociales et de la Santé

Madame **Valérie MARTY**

Madame **Bérénice RENARD**

Madame **Suzanne AZMAYESH**

Un représentant du ministère des Finances et des Comptes publics

Monsieur **Philippe BRIARD**

Monsieur **Florent URO -** remplacé par Monsieur **Vincent BOULEN** à compter 1er novembre 2018 -.

Les représentants du ministère de l'Intérieur

Monsieur **Arnaud SCHAUMASSE**

Madame **Muriel THOUMELOU**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commissions

Commission de Recours Amiable

4 janvier | 11 avril | 12 décembre

PRÉSIDENT : Père Charles HONORE

MEMBRES

Père Benoît-Marie FLORANT

Père Christos IOANNIDIS

Sœur Monique MAGE

Commission des Marchés

4 décembre

PRÉSIDENT : Pasteur Arnaud LA MONICA

MEMBRES

Monsieur Jean DOUSSAL

Père Gérard DUMOULIN

Sœur Agnès LOMBARD

Monsieur Nicolas PHILIPPE

Commission de l'Action Sanitaire et Sociale

25 avril | 18 juillet | 11 décembre

PRÉSIDENT : Père Bernard DESCARPENTRIES

MEMBRES

Père Antoine COUSIN

Révérend Olaf ERIKSSON

Pasteur Alain GARCIA

Sœur Agnès LOMBARD

SUPPLÉANTS

Sœur Gisèle CUNEGO

Madame Colette THOMAS

Commission d'Affiliation

12 avril | 4 juillet | 20 septembre | 13 décembre

PRÉSIDENT : Pasteur Ernest STRUPLER

MEMBRES

Monsieur Abbas CADJEE

Sœur Anne DUFFAURE

Sœur Eliane LANNES DE MONTEBELLO

Père Pierre-Yves PECQUEUX

Lama Droupgyu WANGMO

SUPPLÉANTS

Sœur Marie-Stella BOUSSEMART

Monsieur Mohamed MOUSSAOUI

Commission de Répartition des Cotisations - Intra-Culte Catholique

6 février | 4 juin

PRÉSIDENT : Père Gérard DUMOULIN

MEMBRES

Sœur Elisabeth AULIAC

Sœur Gisèle CUNEGO

Père Benoît-Marie FLORANT

Père François GUILLAUMIN

SUPPLÉANTS

Sœur Dominique FERRET

Commission du Forfait Soins Infirmiers

6 juin | 5 décembre

PRÉSIDENT : Sœur Gisèle CUNEGO

MEMBRES

Frère Michel CAILLAUD

Père Bernard DESCARPENTRIES

Sœur Eliane LANNES DE MONTEBELLO

SUPPLÉANTS

Monsieur Emmanuel DURAND

Commission des Relations Cavimac/ Mutuelle Saint Martin

26 juin | 20 novembre

MEMBRES

Sœur Gisèle CUNEGO

Père Pierre-Yves PECQUEUX

SUPPLÉANTS

Père Achille MESTRE

Commission des Pénalités Financières

Non réunie en 2018

PRÉSIDENT : Père Charles HONORE

MEMBRES

Père Benoît-Marie FLORANT

Père Christos IOANNIDIS

Sœur Monique MAGE

Organigramme

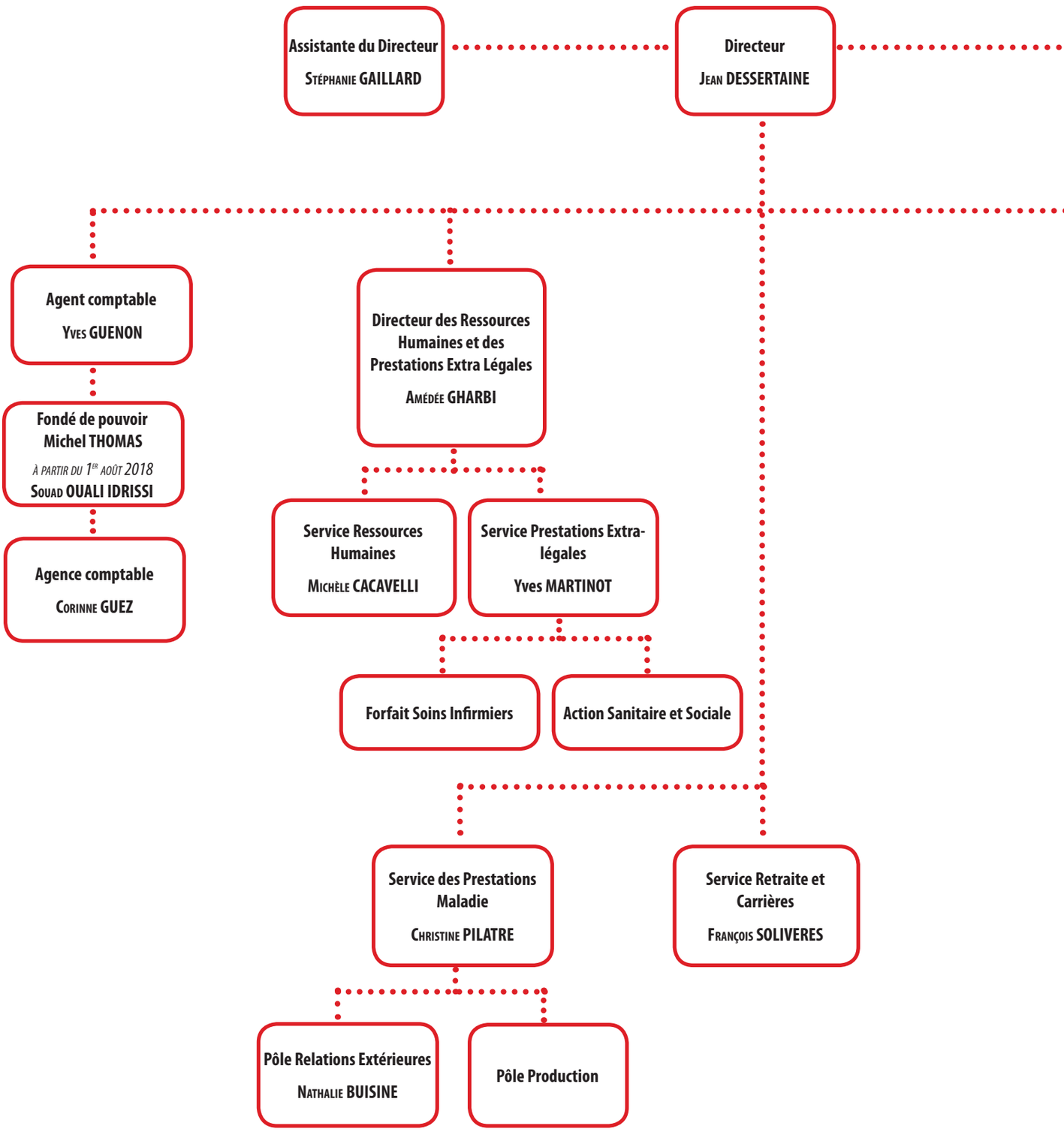

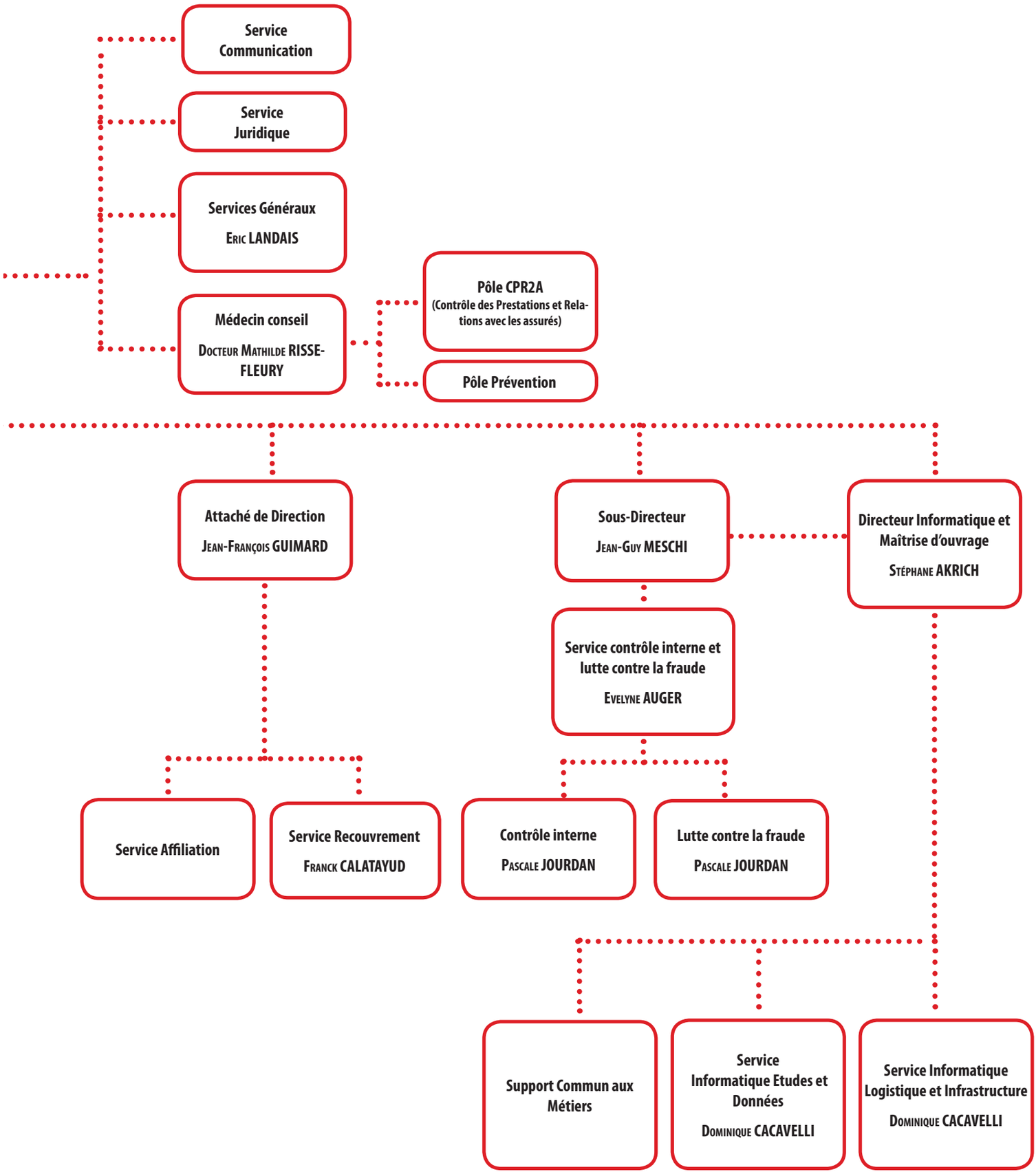
Service Communication
Service Juridique
Services Généraux
ERIC LANDAIS
Médecin conseil
DOCTEUR MATHILDE RISSE-FLEURY
Pôle CPR2A
(Contrôle des Prestations et Relations avec les assurés)
Pôle Prévention
Attaché de Direction
JEAN-FRANÇOIS GUIMARD
Sous-Directeur
JEAN-GUY MESCHI
Directeur Informatique et Maîtrise d'ouvrage
STÉPHANE AKRICH
Service contrôle interne et lutte contre la fraude
EVELYNE AUGER
Service Affiliation
Service Recouvrement
FRANCK CALATAYUD
Contrôle interne
PASCALE JOURDAN
Lutte contre la fraude
PASCALE JOURDAN
Support Commun aux Métiers
Service Informatique Etudes et Données
DOMINIQUE CACAVELLI
Service Informatique Logistique et Infrastructure
DOMINIQUE CACAVELLI

Métiers et missions

Missions

La Cavimac assure la gestion du régime général de Sécurité sociale pour les ministres du culte et les membres de congrégations et de collectivités religieuses en France en tant que caisse unique à compétence nationale – métropole et départements d'outre-mer –.

La Cavimac a pour missions principales :

- le recensement des collectivités religieuses ;
- l'affiliation des ministres du culte, religieux et religieuses ;
- l'encaissement des cotisations et des contributions sociales ;
- le versement des prestations d'assurance maladie, maternité et invalidité ;
- le déploiement d'une politique de prévention et de promotion de la santé ;
- la mise en œuvre du droit à l'information sur la retraite ;
- le service de prestations d'assurance vieillesse et d'assistance ;
- le développement d'une politique d'action sanitaire et sociale auprès des populations fragilisées.

Toutes ces missions sont exercées avec pour préoccupation constante de prendre en compte les éléments fondamentaux et spécifiques de la vie cultuelle.

Métiers

La Cavimac est constituée en plusieurs branches et secteurs d'activités :

- **les fonctions de direction ;**
- **les services de production, directement en lien avec les assurés et les collectivités ;**
- **les services supports qui permettent de mener à bien ces missions.**

Les fonctions de direction

- **Direction** : assure le fonctionnement et le pilotage de l'organisme tant sur les fonctions nationales – relations avec les tutelles et les Caisses nationales du régime général – que sur les fonctions locales – relations avec les assurés, les collectivités cultuelles et autres tiers.
- **Agence comptable** : est en charge de la gestion comptable et financière.
- **Contrôle de Gestion** : pilote la performance.

Les services aux assurés et aux collectivités dans les domaines suivants :

- **affiliation** : l'adhésion des collectivités religieuses et l'affiliation de leurs membres.
- **recouvrement** : l'encaissement des cotisations et des contributions sociales.
- **maladie** : l'accès aux droits aux prestations en nature de l'Assurance maladie.
- **retraite** : la liquidation et le paiement des retraites.
- **action sanitaire et sociale** : la protection des populations fragilisées.
- **médical** : la prévention et la santé.

Les services supports - appuis stratégiques des services de production - dans les domaines suivants :

- **ressources humaines** : la gestion du personnel et des relations sociales.
- **systèmes d'information** : l'innovation et l'efficience.
- **communication** : l'information et le faire-savoir.
- **contrôle interne et la lutte contre les fraudes** : la maîtrise des risques.
- **juridique** : la veille réglementaire et la gestion des contentieux.
- **marchés publics** : l'achat performant et responsable.
- **services généraux** : la sécurité des locaux, les moyens et les échanges – courriers.

MISSIONS DE LA CAVIMAC

Offre de service

Ouverture des droits et service des prestations.....p.20

Relations avec les usagers.....p.28

Maîtrise des risques et efficience

Maîtrise des risques.....p.32

Efficience.....p.34

Vision et I-Care

Offre de service

Ouverture des droits et service des prestations

Affiliation

114 nouvelles collectivités adhérentes en 2018

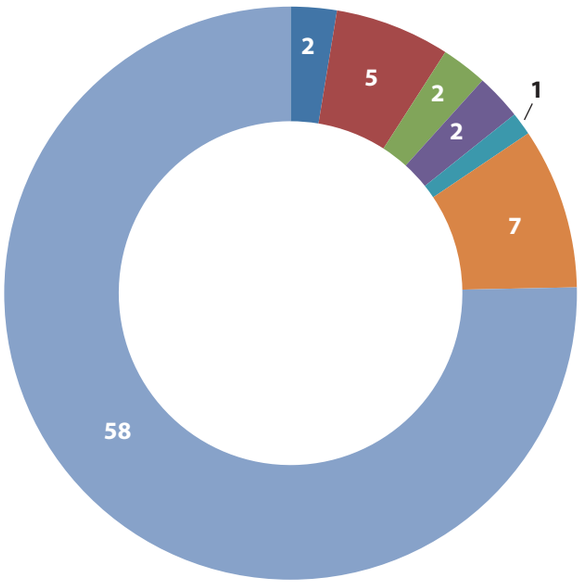

- ADVENTISTE
- AUTRES CULTES CHRETIENS
- BOUDDHIQUE
- CATHOLIQUE
- CATHOLIQUE NON ROMAIN
- MUSULMAN
- PROTESTANT OU EVANGELIQUE

98,57%
taux d'entretiens personnalisés*

* concernent les nouvelles collectivités adhérentes comptant au moins un assuré cotisant

1 538
nouveaux assurés maladie
dont 87 % ont dû faire l'objet d'une procédure d'immatriculation préalable par la Cavimac

11 jours
délai moyen de traitement des demandes d'affiliation

Recouvrement

99,83 %
de cotisations recouvrées

83,51 %
de déclarations et de paiements des cotisations en ligne en 2018

Maladie

7 991
demandes de mises à jour administratives enregistrées - *changements d'adresses, de coordonnées bancaires, déclarations de Médecin-traitant.*

1 710
demandes de cartes européennes d'assurance maladie - CEAM -

8 714
nouveaux comptes AMELI ouverts

3 239 CMUc accordées
dont nouvelles demandes et renouvellements

5 541 ACS accordées
dont nouvelles demandes et renouvellements

93,06%
de feuilles de soins télétransmises

1 074 592
feuilles de soins - papier et électronique - traitées

La Cavimac a intensifié ses actions de promotion de la télétransmission des feuilles de soins électronique auprès des Professionnels de Santé. Le taux de télétransmission a ainsi atteint le seuil des **93 %** en 2018 - contre 91,39 % en 2017. Pour mémoire en 2011, il était de 80 %.

Ce dispositif sécurise le traitement, diminue les coûts de gestion et réduit le délai de remboursement.

Délai moyen de paiement des feuilles de soins électronique

	Objectifs	Résultats
janvier	3,3 jours	**3,20 jours**
février	3,3 jours	**2,86 jours**
mars	3,3 jours	**2,77 jours**
avril	3,3 jours	**3,06 jours**
mai	3,3 jours	**3,55 jours**
juin	3,3 jours	**2,85 jours**
juillet	3,3 jours	**2,99 jours**
août	3,3 jours	**2,86 jours**
septembre	3,3 jours	**2,85 jours**
octobre	3,3 jours	**3,05 jours**
novembre	3,3 jours	**2,91 jours**
décembre	3,3 jours	**3,19 jours**
moyenne	**3,3 jours**	**3,01 jours**

Délai moyen de paiement des feuilles de soins papier

	Objectifs	Résultats
janvier	10 jours	**6,13 jours**
février	10 jours	**4,70 jours**
mars	10 jours	**4,72 jours**
avril	10 jours	**5,20 jours**
mai	10 jours	**6,24 jours**
juin	10 jours	**4,81 jours**
juillet	10 jours	**5,12jours**
août	10 jours	**5,81 jours**
septembre	10 jours	**5,19 jours**
octobre	10 jours	**5,53 jours**
novembre	10 jours	**5,27 jours**
décembre	10 jours	**5,28 jours**
moyenne	**10 jours**	**5,33 jours**

Ouverture des droits et service des prestations

Vieillesse

Service des prestations vieillesse

Le service des Carrière a pour mission principale de fiabiliser les carrières en amont de la liquidation des pensions.
Le service Retraite est en charge de la liquidation des prestations de vieillesse.

La Cavimac a intensifié ses efforts pour assurer la liquidation des pensions de retraite de base dans les délais.
Le taux de liquidation sans délai pour 2018 [88,87 %] est en nette progression par rapport à l'année précédente [80,34 %].

En outre, la Cavimac a servi à ses pensionnés vieillesse les plus démunis les avantages non contributifs que sont l'**A**llocation de **S**olidarité aux **P**ersonnes **A**gées.

88,87 %
taux de retraites de base versées sans délai

763
demandes de retraites et d'allocations instruites
- dont 617 demandes de pension de droit direct -

Gestion des carrières

Dans le cadre du **D**roit **A** l'**I**nformation - DAI - , la Cavimac a établi les **R**elevés **I**ndividuels de **S**ituation - RIS - pour les assurés nés en 1968, 1973, 1978 et 1983 ainsi que les **E**stimations **I**ndicatives **G**lobales - EIG) - pour les assurés nés en 1953, 1958 et 1963.

Les **R**elevés **I**ndividuels de **S**ituation sont les documents récapitulatifs des périodes validées auprès des différents régimes retraite de base et complémentaires dont ont relevé les assurés au cours de leur carrière.

Les **E**stimations **I**ndicatives **G**lobales sont des projections de montants de pensions - de base et complémentaire - en fonction des âges de départ à la retraite - âge légal et âge du taux maximum.

1 885
Relevés **I**ndividuels de
Situation ont été envoyés

1 399
Estimations **I**ndicatives
Globales ont été établies

85,17 %
déclarations des DADSc
effectuées en ligne
soit
1 497 déclarations en ligne

Ouverture des droits et service des prestations

Prestations Extra Légales

L'année 2018 a été marquée par la nomination d'un nouveau responsable de service et par le lancement de l'opération de conventionnement de l'ensemble des structures habilitées au Forfait Soins Infirmiers - FSI -.

Parallèlement, les objectifs du dispositif de l'Action Sanitaire et Sociale de la Cavimac ont été maintenus, à savoir :

- favoriser l'accès aux soins par la réduction du reste à charge en assurance maladie
- préserver le « capital autonomie » dans le cadre de vie habituel
- garantir les droits sociaux des assurés en accompagnant les collectivités ayant des difficultés économiques ponctuelles

Action sanitaire et sociale

Bien qu'en légère diminution, les dépenses liées aux aides ménagères à domicile ont constituées, comme les années précédentes, la part la plus importante des aides représentant 43 % du budget ASS.

Avec 24 jours en moyenne, le délai de traitement de ces dossiers a été considérablement réduit - 31 jours en 2017 -.

La répartition des aides :

Types d'aides	Nombre de dossiers	Montant global
Aide financière à domicile	3 212	1 057 724 €
Aide à domicile	1 346	3 427 455 €
Aide à l'amélioration de l'habitat	39	325 186 €
Aide au paiement des cotisations sociales	40	1 105 808 €

La Commission d'Action Sanitaire et Sociale, qui s'est réunie trois fois en 2018, a examiné 363 dossiers spécifiques, accordant une aide à 80 % d'entre eux.

Prestations « forfait soins infirmiers »

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le service a poursuivi l'identification et la gestion des structures habilitées à percevoir le Forfait Soins Infirmiers.

Au 31 décembre 2018, **291 structures** bénéficiaient de cette habilitation pour une offre comptant au total **2 163 lits disponibles**. Le détail de cette offre en fonction du secteur médical - FSM - ou repos-convalescence - FRC - est le suivant :

Type d'habilitation	Nombre de structures	Nombre de lits		
		FRC	FSM	FRC/FSM
FRC seul	31	120		
FSM seul	31		187	
FRC et FSM	71	167	665	
FRC/FSM confondus	158			1 024
TOTAL	291	287	852	1 024

Lors des deux Commissions du Forfait Soins Infirmiers tenues durant l'exercice 2018, les décisions suivantes ont été étudiées et validées :

- **17** structures ont été concernées par une mise à jour du secteur infirmier - extension, diminution, réorganisation -
- **4** structures ont fait l'objet d'une suspension d'habilitation
- **58** structures au FSI ont été fermées
- **15** structures ont fait l'objet d'une visite de conformité ou d'information

Parallèlement, la Cavimac a engagé en fin d'année une démarche de conventionnement de ces structures, pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction.

L'objectif de ce projet est de fixer un cadre règlementaire précis aux structures habilitées et de préciser les règles et les normes relatives à l'habilitation, ainsi que les modalités pratiques concernant la prestation FSI.

La charge budgétaire pour la prestation FSI s'est élevée à plus de **13 millions d'euros pour l'exerice 2018**.

Ouverture des droits et service des prestations

Prévention

En 2018, la Cavimac a poursuivi son offre de prévention accessible à tous les assurés et ayants droit.

Cette offre se décline selon deux axes :

- programmes spécifiquement conçus par le service médical ;
- programmes nationaux pilotés par le régime général et programmes spécifiques du régime général.

Actions spécifiques

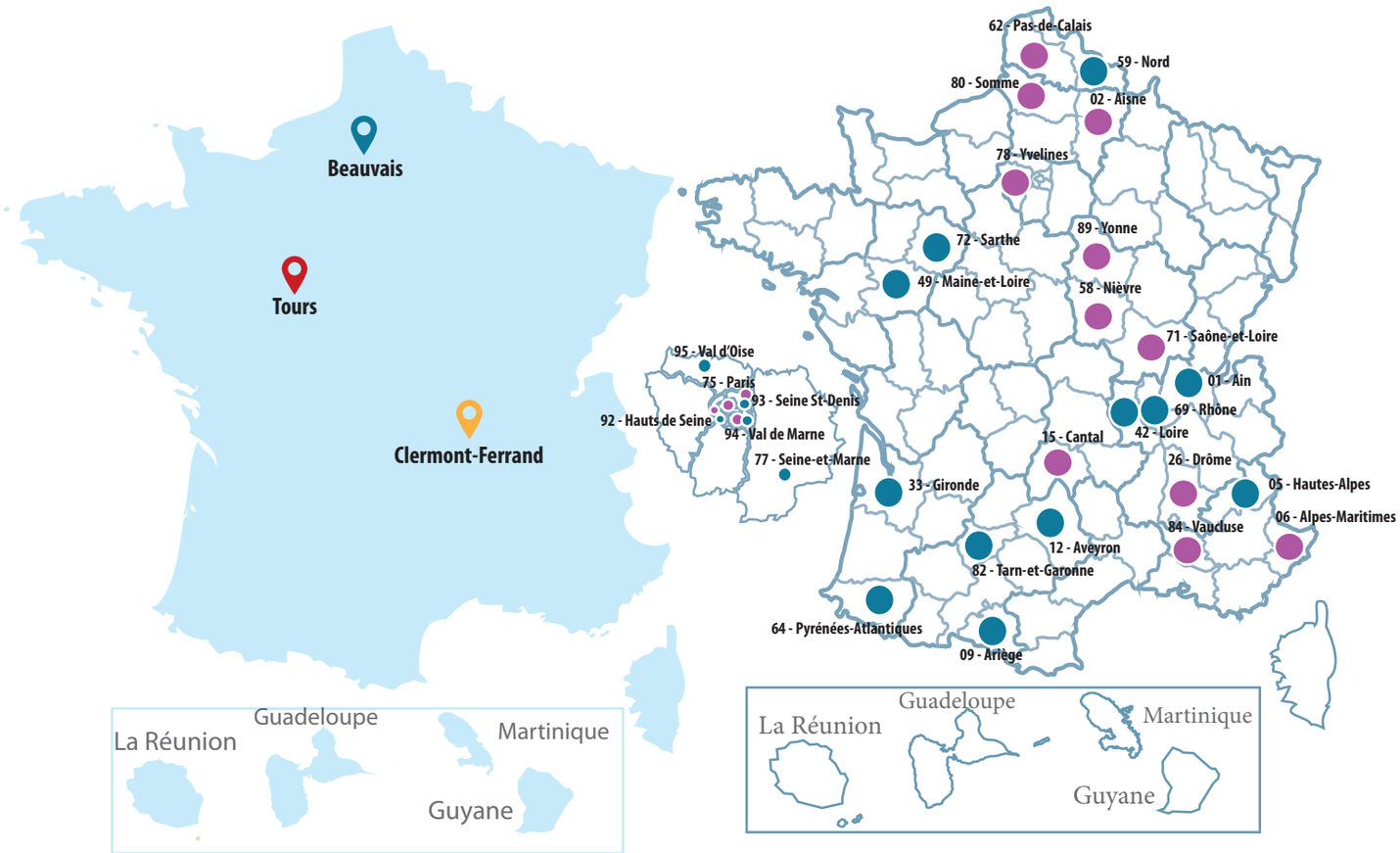

1 journée « Alimentation, Mémoire »

1 journée « Stress et Rythme de vie »

1 session de « Préparation à la cessation d'activité »

Examens de Prévention en Santé dans **16** départements

Journées sensorielles dans **15** départements

PRADO : Programme de Retour A Domicile

Afin que les assurés de la Cavimac puissent bénéficier de ce service de retour à domicile après une hospitalisation, une convention a été signée en janvier 2018 entre la Cavimac et la Cnam.

Dans ce cadre, la prise en charge des assurés est identique à celle du régime général.

Il s'agit d'une offre visant à optimiser le parcours d'un assuré entre l'hôpital et la ville, d'adapter et de renforcer le suivi après l'hospitalisation afin de diminuer les durées de séjour et d'éviter les ré-hospitalisations.

Le programme consiste à mettre en relation le patient avec un ou plusieurs professionnels de santé qui le prennent en charge dès son retour à domicile, dès lors que l'hospitalisation n'est plus jugée nécessaire par l'équipe médicale.

Le patient a le libre choix des professionnels de santé avec lesquels il est mis en relation grâce au Conseiller de l'Assurance Maladie - CAM -.

Ce service est proposé aux assurées hospitalisées en maternité, aux assurés hospitalisés en chirurgie, aux assurés atteints d'insuffisance cardiaque, de bronchopneumopathie chronique obstructive.

45 de nos assurés ont ainsi pu de bénéficier de ce service - **22** en maternité, **16** en chirurgie et **7** pour l'insuffisance cardiaque -.

(1) cardiaque et exacerbation de BPCO

© www.ameli.fr

Programme SOPHIA

Afin que les assurés de la Cavimac puissent bénéficier, comme ceux du régime général, de ce service d'accompagnement des malades chroniques, une convention a été signée en juin 2016 entre la Cavimac et la Cnam.

sophia
Le service d'accompagnement pour mieux vivre avec une maladie chronique.

Ce service, destiné sous certaines conditions aux diabétiques de type 1 et 2 et aux asthmatiques, aide les patients à mieux connaître leur maladie, à améliorer leur qualité de vie en modifiant leurs habitudes, à limiter les risques de complications.

Tout au long de l'année, des conseils et des informations sont donnés aux bénéficiaires - messages, newsletters, afin de mieux connaître leur maladie.

Un suivi téléphonique, réalisé par du personnel infirmier formé, peut leur être proposé afin de leur permettre de mieux comprendre, vivre et suivre leur maladie.

Enfin, un accompagnement en ligne, personnalisé et accessible à tout moment, peut être proposé. Grâce à un compte personnel sécurisé créé depuis l'espace Sophia, l'assuré peut poser ses questions en ligne et saisir ses données de santé et ses résultats d'examens afin que ses rendez-vous médicaux de suivi puissent lui être rappelés.

44 de nos assurés diabétiques ont ainsi pu bénéficier de ce service.

Relations avec les usagers

Communication

40 ans de la Cavimac

La Cavimac a fêté, le **11 octobre 2018** à la Maison des Océans à Paris, le **40e anniversaire du régime social des cultes** créé par la loi n°78-4 du 2 janvier 1978.

La journée a été ponctuée par des interventions de personnalités de la Sécurité Sociale, des représentants du monde cultuel et des collaborateurs :

Père Philippe Potier,
Président de la Cavimac a animé la journée dans son ensemble.

Monsieur Dominique Libault ,
Directeur Général de l'EN3S, est intervenu sur la thématique « La Cavimac, la sécurité sociale au service des cultes ».

Madame Mathilde Lignot-Leloup ,
Directrice de la Sécurité Sociale, est intervenue sur « La place de la Cavimac au sein de la protection sociale ».

Monsieur François Charpentier - Journaliste a animé la table ronde portant sur « La protection sociale, un enjeu de citoyenneté pour les cultes » accompagné par :

Monseigneur Denis Moutel – Administrateur Cavimac

Pasteur Etienne Lhermenault – Président du Conseil National des Evangéliques de France

Monsieur Etienne Horeau – Conseiller Juridique de l'Union Bouddhiste de France

Monsieur Soulaïmane Berka – Secrétaire Général de la Grande Mosquée de Mantes-la-Jolie

Monsieur Jean Guy Meschi, Monsieur Jean-François Guimard, Docteur Mathilde Risse Fleury et Monsieur Amédée Gharbi – membres du Comité de Direction de la Cavimac, sont intervenus sur « Les service spécifiques de la Cavimac ». Ils étaient accompagnés par des représentants des assurés de la caisse : **Pasteur Ernest Strupler, Madame Salomé Kuhm, Sœur Béatrice Morel et Père Antoine Cousin.**

Site internet et services en ligne

Le site internet de la Cavimac a été régulièrement enrichi afin de fournir une information complète aux assurés, responsables de collectivités et professionnels de santé : actualités, documentations et imprimés téléchargeables.

Les assurés et les responsables de collectivité peuvent également effectuer leurs démarches en ligne grâce aux comptes sécurisés :

- **mon compte assuré** ;
- **mon compte collectivité.**

www.cavimac.fr

94 112
Nombre de visiteurs sur le site internet

31
services en ligne

Les pages les plus consultées :

1. mon compte collectivité : **62 445 consultations**
2. les services en lignes collectivités : **34 747 consultations**
3. actualités de la Cavimac : **21 634 consultations**
4. mon compte assuré : **19 425 consultations**

Le service en ligne le plus utilisé par les collectivités :
la déclaration du changement d'adresse d'un assuré membre

Le service en ligne le plus utilisé par les assurés :
la demande d'attestation de pension

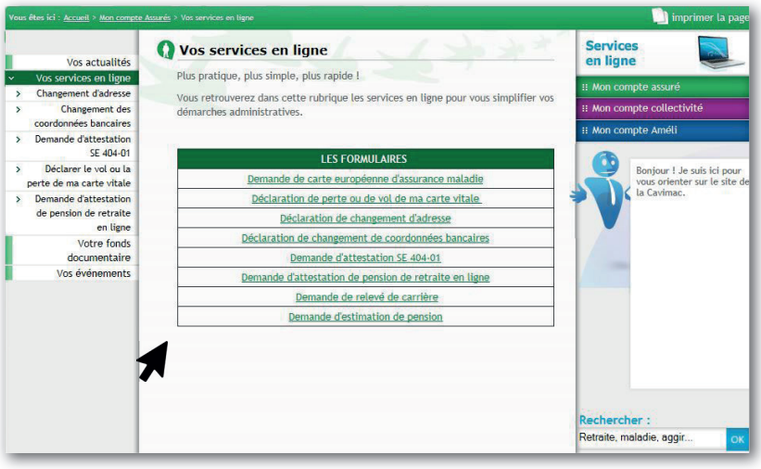

Lettre d'information électronique

En 2018, les lettres d'information électronique « Dépêche des collectivités » ont été envoyées aux **2 244** abonnés - contre 2 160 en 2017.

Cette newsletter est un canal de communication qui permet de relayer les actualités de la Caisse et de tenir informés les responsables de collectivité sur les différentes phases du recouvrement des cotisations.

Services généraux

147 123
courriers arrivés, triés et systématiquement numérisés à l'entrée

92 592
courriers affranchis

1 612 800
feuilles de soins papier numérisées pour traitement et archivage

Maîtrise des risques et Efficience

Maîtrise des risques

Contrôle interne et lutte contre la fraude

Chiffres clés des faits-marquants 2018

- Nombre total de situations contrôlées : **2 441 032** - *contre 3 387 833 en 2017*
- Contrôles effectués sur le domaine affiliation : **7 231**
- Contrôles ciblés sur le domaine maladie : **11 914**
- Contrôles ciblés sur le domaine retraite : **13 466**
- Contrôles réalisés sur le domaine recouvrement : **5 601**
- Lutte contre la fraude : **608** situations suspectes détectées

Zoom sur la lutte contre les fraudes, fautes et abus

Activités de lutte contre les fraudes et activités abusives *année 2018*			
Fraudes détectées et stoppées	**Préjudice évité**	**Récupérations financières obtenues**	**Reste à récupérer**
372 780 €	168 310 €	370 176 €	2 604 €

Une consolidation du dispositif de contrôle interne

A la suite du déploiement de nouveaux processus et domaines de risques en 2017, l'année 2018 a été l'année de consolidation du dispositif de maîtrise des risques dans l'objectif d'une intégration progressive dans l'application VISION I-CARE en 2019. Ce nouvel outil est d'ores et déjà à l'origine du déclenchement des contrôles relatifs à une trentaine de domaines de risques comme l'affiliation ou la mise à jour des données administratives.

Dans l'objectif de tendre vers une démarche intégrée, le service contrôle interne et lutte contre la fraude, a mené des actions de contrôles en étroite collaboration avec les autres services de la Cavimac, en assurant la couverture de 24 processus -20 pour la gestion technique et 4 pour la gestion de l'action sanitaire et sociale - par des dispositifs de maîtrise. L'organisme compte 200 domaines de risques toutes gestions confondues qui font l'objet de contrôles.

La démarche de maîtrise des risques est pilotée à travers des tableaux de bord de mesure de l'avancement des actions inscrites au plan de contrôle interne et de suivi du taux d'anomalie par risque. La revue des résultats 2018 a fait apparaître une baisse du taux d'anomalies pour 47 risques, contre une hausse pour 37 risques pour lesquels une analyse détaillée est en cours.

De plus, les baromètres de remontées de contrôle, diffusés mensuellement auprès des managers, permettent de les sensibiliser sur les résultats au regard des objectifs fixés par l'organisme, dans le but de mener des actions correctives et préventives auprès de leur personnel.

Par ailleurs, la Cavimac a également formalisé un plan annuel de lutte contre les fraudes, fautes et abus - 65 actions au total -, partie intégrante du référentiel de maîtrise des risques. Les actions mises en œuvre en 2018 se sont articulées autour des thématiques suivantes :

- La répression des fraudes à l'affiliation
- La répression des fraudes aux prestations maladie, maternité et invalidité
- La répression des fraudes aux prestations retraites et allocations du minimum

Efficience

Ressources Humaines

Promotion du Dialogue social

Les négociations entreprises afin de répondre aux obligations légales et réglementaires issues de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », ont permis la conclusion en 2018 d'un accord collectif en faveur de l'épargne salariale.

Ainsi, la direction et les organisations syndicales ont signé le 29 mars 2018 un accord collectif sur l'instauration d'un plan d'épargne entreprise - PEE - à la Cavimac.

Poursuite de l'implication locale

Très attachée à son implication locale, la caisse a confirmé son partenariat avec les établissements scolaires du territoire. Elle a ainsi accueilli 14 stagiaires en 2018, soit 5 stagiaires de BTS SP3S du Lycée Jean Jaurès, 6 stagiaires de FCIL - une initiative locale qui permet de former les bacheliers aux métiers de gestionnaire d'assurance ou de prestations sociales pour les amener éventuellement vers une formation supérieure du type BTS -, ainsi que 3 élèves de 3e en stage d'immersion professionnelle.

Autres actions

- L'année 2018 a également vu la mise en œuvre de **l'entretien professionnel**. Introduit par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale, l'entretien professionnel doit permettre un meilleur suivi de l'évolution professionnelle du salarié en termes de qualification et d'emploi.

  Il se distingue de l'entretien annuel d'évaluation et d'accompagnement - EAEA - car il n'est pas destiné à évaluer le collaborateur. Toute référence ou remarque relative à la qualité du travail ou des résultats est donc exclue. L'entretien professionnel, qui a lieu tous les 2 ans, doit au contraire permettre de définir son projet professionnel.

- Le 30 mars 2018, les élections de renouvellement de la Délégation Unique du Personnel - DUP - ont permis l'instauration de la nouvelle entité : le Comité social et économique - CSE - pour un nouveau mandat de 4 ans. Le CSE permet de regrouper au sein d'une même instance les missions de Comité d'entreprise, des Délégués du personnel et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

- **Prélèvement à la source** : dès le mois de novembre 2018, le paramétrage du logiciel de paye a permis d'afficher une préfiguration du PAS sur les bulletins de salaire. Une communication a par ailleurs été diffusée sur l'intranet, tout ceci afin de permettre aux collaborateurs de se familiariser avec le nouveau dispositif fiscal réglementaire.

- Enfin, dans une démarche toujours active en matière de gestion des carrières, le Service des Ressources Humaines a réceptionné et traité 853 candidatures et assuré 49 entretiens de recrutement.

Juridique

A la suite de la parution de divers décrets d'application, dont le décret n° 2018-928 du 29 octobre 2018 dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la Justice du XXIè siècle, de nombreux travaux ont été menés à la Cavimac, de concert avec la Direction de la Sécurité Sociale. Ces travaux ont demandé une mobilisation relativement importante non seulement du service Juridique mais aussi des services de production concernés - Maladie, Retraite, Recouvrement, Affiliation -, différentes actions d'harmonisation et de mise en conformité réglementaire ayant été menées à ce titre.

Par ailleurs, le chantier portant sur la gestion des indus Maladie a encore progressé et il est actuellement presque terminé grâce à un meilleur traitement desdits indus, notamment dans le cas de l'ouverture de procédures collectives à l'égard de créanciers / professionnels de santé. Côté Retraite, certaines tâches restent à accomplir mais une première opération de masse a permis la requalification de nombreux indus.

Enfin, l'établissement de notes et instructions ainsi que la procéduralisation de certains process a permis de constater une baisse relativement importante des questions transmises au service Juridique par les responsables de services de Production.

La procéduralisation de différents process au sein de la Cavimac a permis de sécuriser plusieurs procédures mais également de baisser le coût de gestion afférent. A titre d'exemple, la nouvelle procédure de recouvrement liée aux contraintes a porté ses fruits, le recours à un huissier étant désormais limité à des cas bien précis.

En matière de contentieux, de nouvelles problématiques sont apparues et ont nécessité d'affiner la stratégie judiciaire de la Caisse, qu'il s'agisse de l'engagement de la responsabilité de la Cavimac dans des dossiers AMC - Anciens Ministres du Culte -, de la remise en question du mode de calcul du MICO et de sa majoration tel qu'actuellement opéré par la Cavimac, ou encore des refus d'affiliation et de paiement des cotisations afférentes opposés par certaines collectivités.

Marchés publics

L'année 2018 a également demandé une mobilisation particulière du service juridique en matière de marchés publics.

D'une part, il a été procédé au renouvellement de nombreux marchés dont deux revêtaient une importance particulière pour la Caisse de par leur ampleur tant en termes de fonctionnement interne que financier. Il s'agissait du marché des avocats et du marché des commissaires aux comptes.

D'autre part, il a été passé un marché de service d'assistante sociale, pour répondre à un nouveau besoin de la Caisse dans le cadre de l'accompagnement individuel et collectif des salariés.

Ces différents marchés ont été passés dans le respect de l'objectif de mutualisation prévu dans la Convention d'Objectif et de Gestion et en ouvrant des partenariats.

3 réunions de la Commission de Recours Amiable

14 décisions rendues

18 affaires au Tribunal des affaires de Sécurité sociale :

12 contentieux / droits à la retraite

6 oppositions à contrainte

Tribunal de Grande Instance

1 affaire dans le cadre d'une procédure collective

Cour de Cassation

3 affaires

Cour d'appel

8 affaires

30
affaires en instance
- 29 en 2017 -

VISION / I-CARE

L'année 2018 a été consacrée à la préparation et à la mise en service des applications Vision et Icare.

Cette année a encore mobilisé fortement les équipes puisque 2 000 jours-hommes ont été dédiés au programme, soit 500 jours-hommes de plus que l'année précédente. Cela représente aussi l'équivalent de ce qui a été consommé par le prestataire sur la même année.

Durant cette période, les équipes ont continué les spécifications des nouvelles fonctionnalités Vision et d'Icare, mais elles sont surtout intervenues sur les tests de vérification d'aptitude au bon fonctionnement – VABF – jusqu'en décembre. A la différence des années précédentes qui se focalisaient sur l'adéquation des fonctionnalités aux spécifications, les métiers ont été associés plus fortement à la MOA pour vérifier que les applications correspondaient aussi aux besoins.

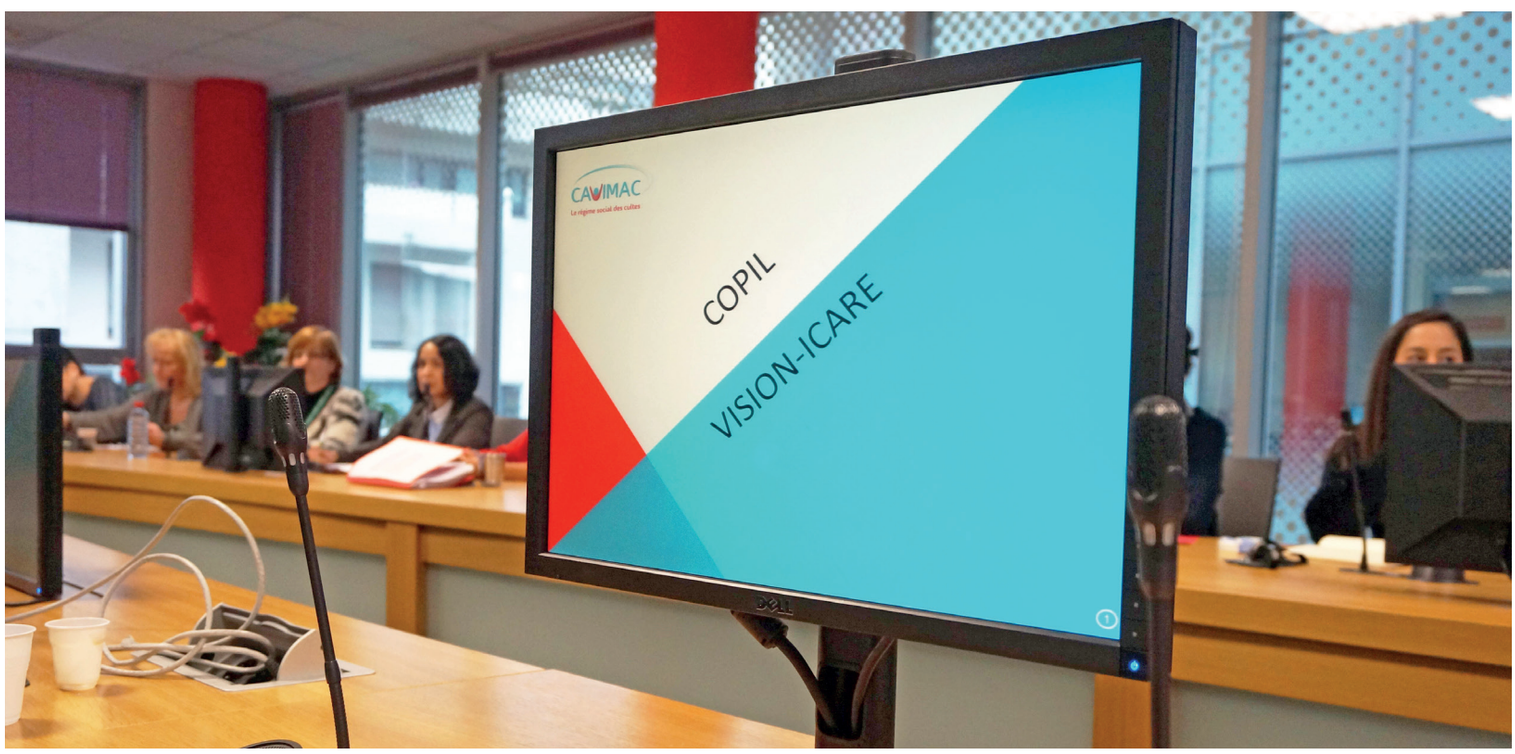

En parallèle, la Cavimac est intervenue ainsi que la CNAV pour mettre en place les environnements – serveurs, réseaux – nécessaires à la validation fonctionnelle, à la validation de la reprise des données, à la validation technique et à la mise en production.
Les équipes ont également veillé à l'installation et au déploiement de 21 versions applicatives sur les environnements de test. Elles ont ensuite assuré le suivi quotidien des incidents et des demandes.

La migration des données a aussi été un chantier vaste et complexe compte tenu des changements de philosophie entre les différents systèmes. Le comité de suivi RDD qui existait depuis 2017 a poursuivi ses actions dans un cadre de fiabilisation des données à transmettre. Près de 250 actions de redressement de données ont ainsi été réalisées. Ces actions ont mobilisé à la fois des équipes techniques pour la réalisation des requêtes et des équipes métiers pour la correction dans les systèmes sources.
Les équipes informatiques Cavimac sont ensuite intervenues pour développer les programmes d'extraction de données afin de créer les « fichiers pivots » nécessaires à leur chargement dans les systèmes cibles.
Enfin, deux bascules à blanc et une bascule en production ont été réalisées pour valider que les données transmises étaient correctement reprises. Une première validation dite « qualification statique » a été réalisée par les équipes informatiques sur la base de comparaison de compteurs. Une deuxième validation dite « qualification dynamique » ou « validation par échantillon » a été conduite par les métiers qui ont vérifié que des dossiers représentatifs étaient bien repris dans les nouvelles applications.

Les applications Vision et Icare ont finalement été mise en production le 14 janvier 2019 ce qui a permis de respecter notamment l'échéance attendue pour le Prélèvement A la Source.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Répartition géographique des collectivités.....p.40

Répartition par culte des collectivités.....p.41

Répartition des assurés cotisants.....p.42

Données démographiques : assurance maladie.....p.44

Données démographiques : assurance vieillesse.....p.48

Répartition géographique des collectivités

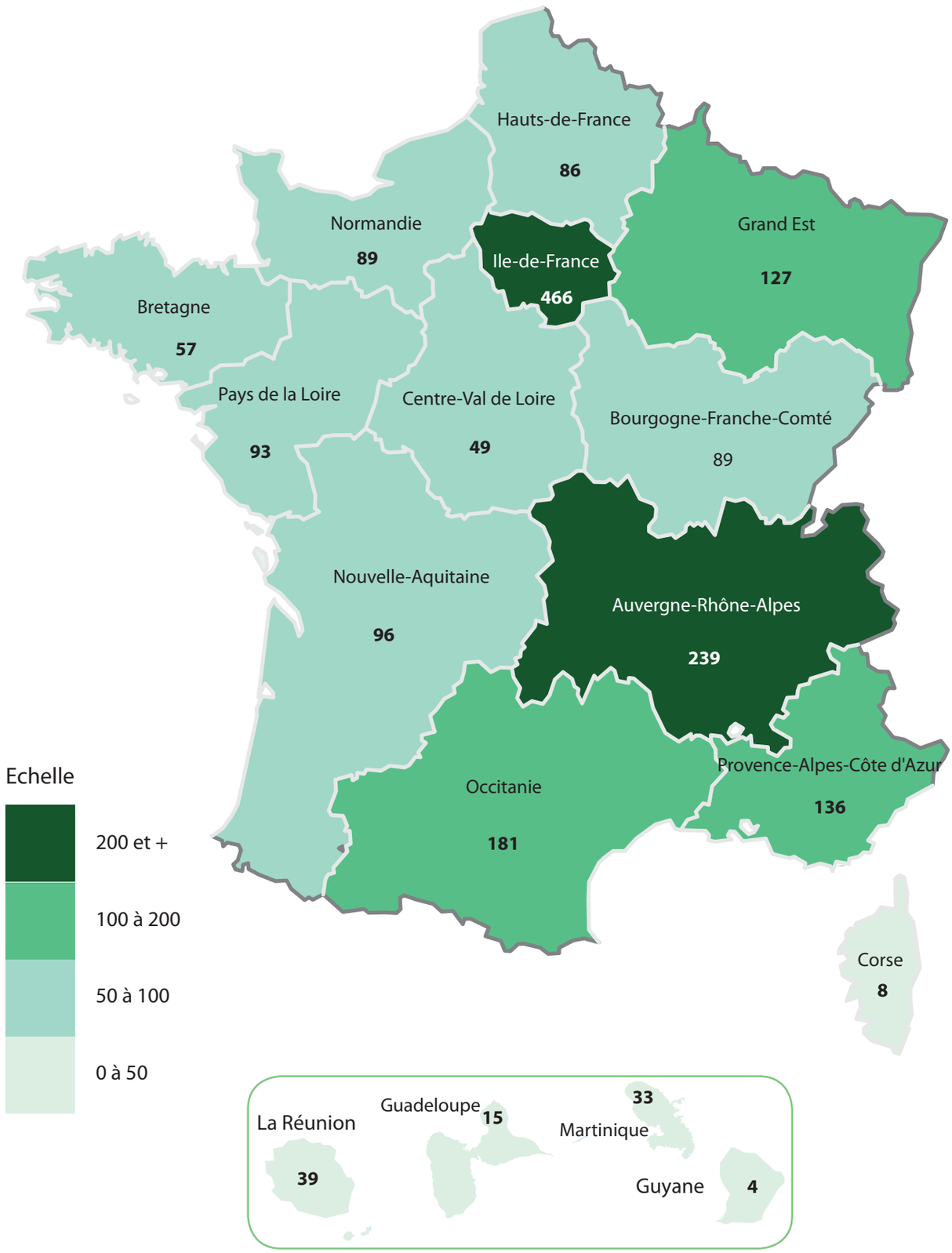

Répartition par culte des collectivités

Collectivités avec cotisants

Culte	2016	2017	2018
Catholique romain			
Ministres du culte	107	108	105
Religieux	183	182	179
Religieuses	479	472	471
Sous-total	769	762	755
Adventiste	6	6	8
Anglican	14	16	20
Arménien	6	7	7
Autres cultes chrétiens	-	11	30
Bouddhique	38	39	39
Catholique non romain	6	5	6
Groupements religieux	15	15	16
Hindouiste	7	8	8
Hors structure associative	18	3	2
Judaïque	-	1	1
Musulman	34	38	46
Orthodoxe	29	26	26
Protestant ou évangélique	495	510	553
Témoins de Jéhovah	4	4	4
Tenrikyo	1	1	1
Sous-total	673	690	767
Total	**1 442**	**1 452**	**1 522**

BILAN 2018

1 522 COLLECTIVITÉS COTISANTES (CONTRE 1 452 EN 2017).
SOIT UNE HAUSSE D'ENVIRON 4,8 %.

Collectivités sans cotisant

Culte	2016	2017	2018
Catholique romain			
Ministres du culte	4	3	3
Religieux	14	12	15
Religieuses	174	172	161
Sous-total	192	187	179
Anglican	3	5	3
Arménien	2	1	1
Bouddhique	12	12	12
Catholique non romain	-	-	1
Groupements religieux	-	1	1
Hindouiste	3	2	2
Hors structure associative	12	4	6
Musulman	6	3	3
Orthodoxe	6	4	4
Protestant ou évangélique	60	64	73
Témoins de Jéhovah	1	-	-
Sous-total	105	96	106
Total	**297**	**283**	**285**

BILAN 2018

285 COLLECTIVITÉS SANS COTISANT (CONTRE 283 EN 2017).
SOIT UNE HAUSSE DE 1 %.

Répartition des assurés cotisants

Les cotisants obligatoires

Culte	Hommes			Femmes			Total par culte en 2018
	Candidats en formation	Ministres du culte	Religieux	Candidats en formation	Ministres du culte	Religieuses	
	2018						
Adventiste		193			28		**221**
Anglican		17			5		**22**
Arménien		8					**8**
Autres cultes chrétiens		11	4		2		**17**
Bouddhique			89			40	**129**
Catholique romain	882 *	4 554	2 380	506		4 626	**12948**
Catholique non romain			192			123	**315**
Communauté de Taizé							**0**
Groupements religieux		20	62		3	2	**87**
Hindouiste		3	6				**9**
Hors structure associative		38			3	1	**42**
Judaïque		1					**1**
Musulman		113			5		**118**
Orthodoxe		36	9	7		20	**72**
Protestant ou Evangélique	5	1 133	20	1	178	16	**1353**
Témoins de Jéhovah	21	256	184	10	248	123	**842**
Tenrikyo		2					**2**
Total par année et par culte	908	6385	2946	524	472	4951	**16186**

* 882 candidats en formation pour le culte Catholique romain, dont 529 séminaristes diocésains.

BILAN 2018

16 186 COTISANTS OBLIGATOIRES (CONTRE 15 826 EN 2017) SOIT UNE HAUSSE D'ENVIRON 2,27 %.

Les cotisants obligatoires par tranche d'âge et sexe

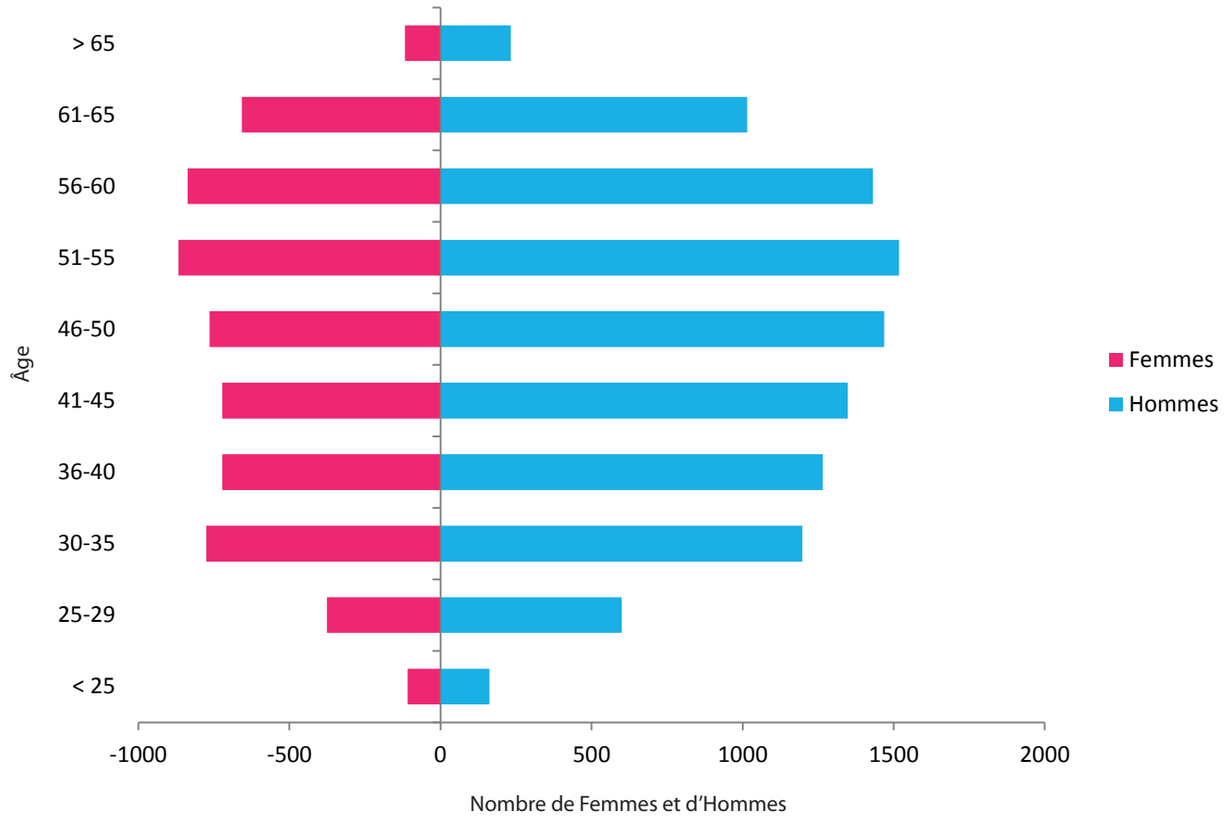

Les cotisants volontaires - assurance vieillesse

Culte	Hommes						Femmes						Total par culte en 2018
	Ministres du culte			Religieux			Ministres du culte			Religieuses			
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	
Catholique romain	-	-	-	278	278	**284**	-	-	-	271	244	**235**	**519**
Protestant ou Evangélique	-	-	-	9	13	**14**	-	-	-	4	6	**7**	**21**
Groupements religieux	-	-	-	1	1	**2**	-	-	-	-	-	-	**2**
Total par année et par culte	-	-	-	288	292	**300**	-	-	-	275	250	**242**	**542**

BILAN 2018

542 COTISANTS VOLONTAIRES (CONTRE 542 EN 2017)
CE RÉSULTAT EST RESTÉ STABLE EN 2018.

Données démographiques : assurance maladie

Bénéficiaires - régime normal / régime particulier

	2018					
	Régime normal			Régime particulier		
	Religieux / Religieuses	Ministres du culte	Séminaristes	Religieux / Religieuses	Ministres du culte	Séminaristes
Hommes	9 837	6 394	713	624	-	98
Femmes	15 306	472	433	430	-	83
Total assurés bénéficiaires (par régime)	25 143	6 866	1 146	1 054	0	181
Total bénéficiaires	**34 390**					

Ayants droit	
Hommes	1 554
Femmes	2 661
Total ayants droit	**4 215**
Total bénéficiaires + ayants droit	**38 605**

BILAN 2018

38 605 BÉNÉFICIAIRES (CONTRE 38 876 EN 2017).
SOIT UNE BAISSE DE 0,7 %.

RAPPEL DES DONNÉES BÉNÉFICIAIRES + AYANTS DROIT SUR LES ANNÉES PRÉCÉDENTES :

2016	2017
39 383	38 876

Pensionnés d'invalidité

BILAN 2018

66 PENSIONNÉS D'INVALIDITÉ (28 HOMMES ET 38 FEMMES).

Bénéficiaires assurance maladie

	2016	2017	2018
CMUc	2 818	3 080	3 080
ACS	5 794	5 908	5 908

Consommants - régime normal / régime particulier

	2017		2018	
	Régime normal	Régime particulier	Régime normal	Régime particulier
Hommes	17033 (48,5 %)	199 (63,2 %)	17628 (48,9 %)	211 (64,9 %)
Femmes	18111 (51,5 %)	116 (36,8 %)	18355 (51,1 %)	114 (35,1 %)
Total (par régime)	35 144	315	35 983	325
Total consommants	**35 459**		**36 308**	

Dont ayants droit		
Hommes	808 (34,8 %)	834 (34,1 %)
Femmes	1514 (65,2 %)	1610 (65,9 %)
Total ayants droit	**2 322**	**2 444**

BILAN 2018

36 308 CONSOMMANTS (CONTRE 35 459 EN 2017).
SOIT UNE HAUSSE DE 2,4 %.

Répartition des consommants

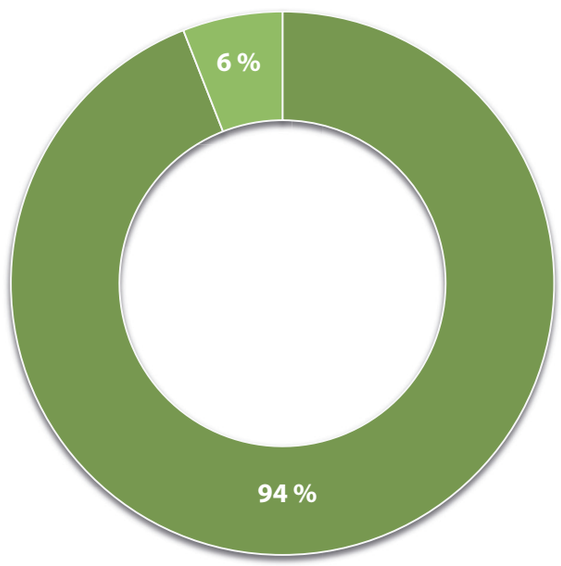

BILAN 2018

94 % : PART DES BÉNÉFICIAIRES AYANT DEMANDÉ UNE PRISE EN CHARGE MALADIE (CONTRE 91 % EN 2017)
SOIT UNE HAUSSE DE **3,3 %.**

Données démographiques : assurance maladie

Bénéficiaires par tranche d'âge et sexe

Année 2017

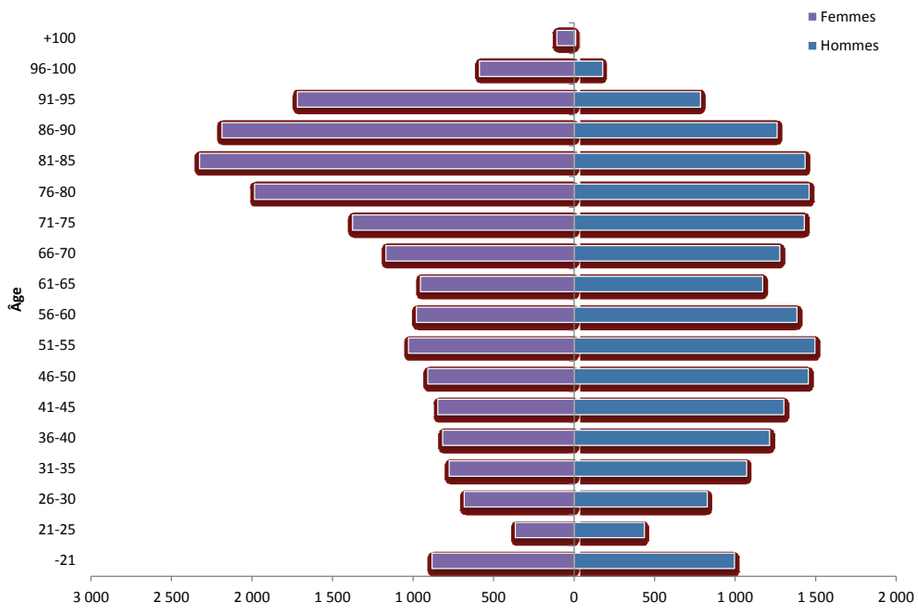

Année 2018

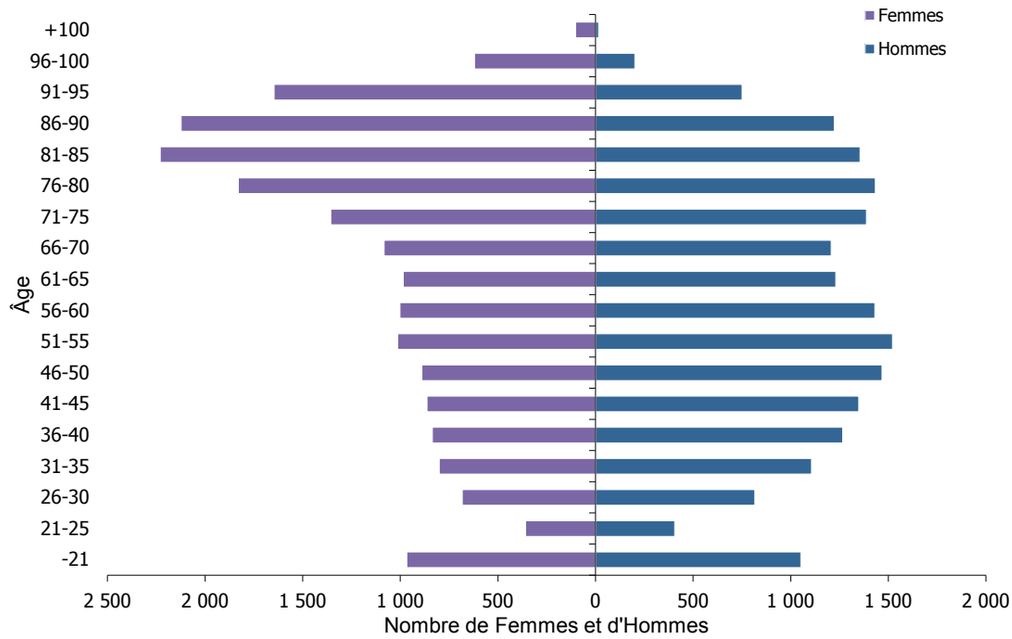

Consommants par tranche d'âge et sexe

Année 2017

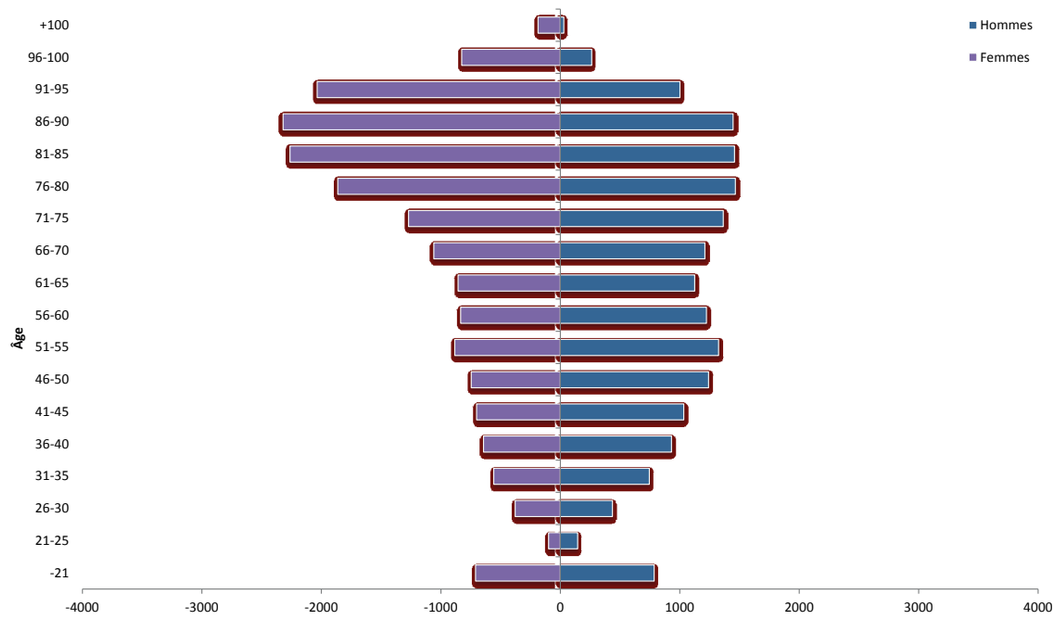

Année 2018

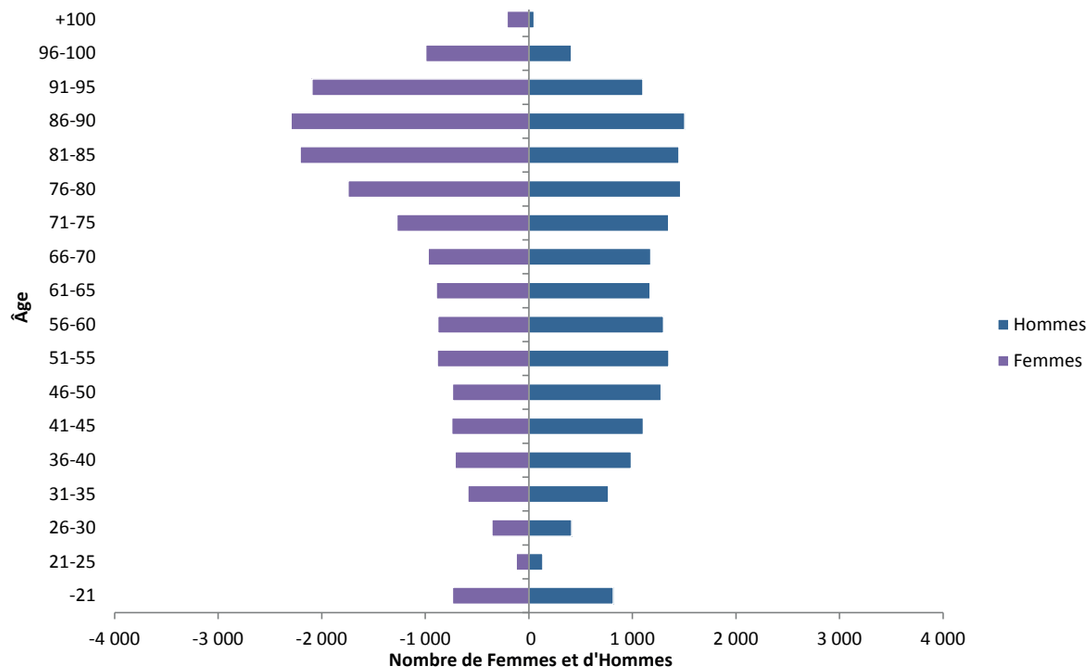

Données démographiques : assurance vieillesse

Retraite de base / retraite de réversion

	2016		2017		2018	
	Retraite de base	Retraite de réversion	Retraite de base	Retraite de réversion	Retraite de base	Retraite de réversion
Hommes	15 816	73	15 405	71	14 726	64
Femmes	28 411	856	27 426	898	26 114	900
Total retraités (par régime)	44227	929	42831	969	40840	964
Total retraités	**45156**		**43800**		**41804**	

BILAN 2018

41 804 RETRAITÉS (CONTRE 43 800 EN 2017).
SOIT UNE BAISSE DE 4,55 %.

Répartition des retraités par culte

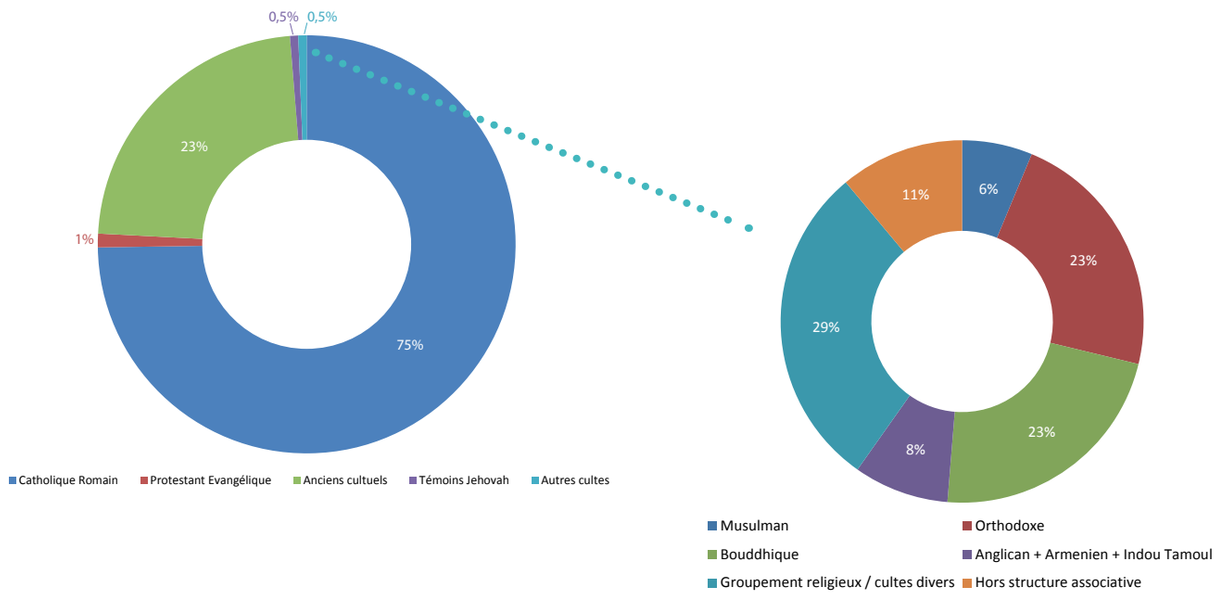

Retraités de base par tranche d'âge et sexe

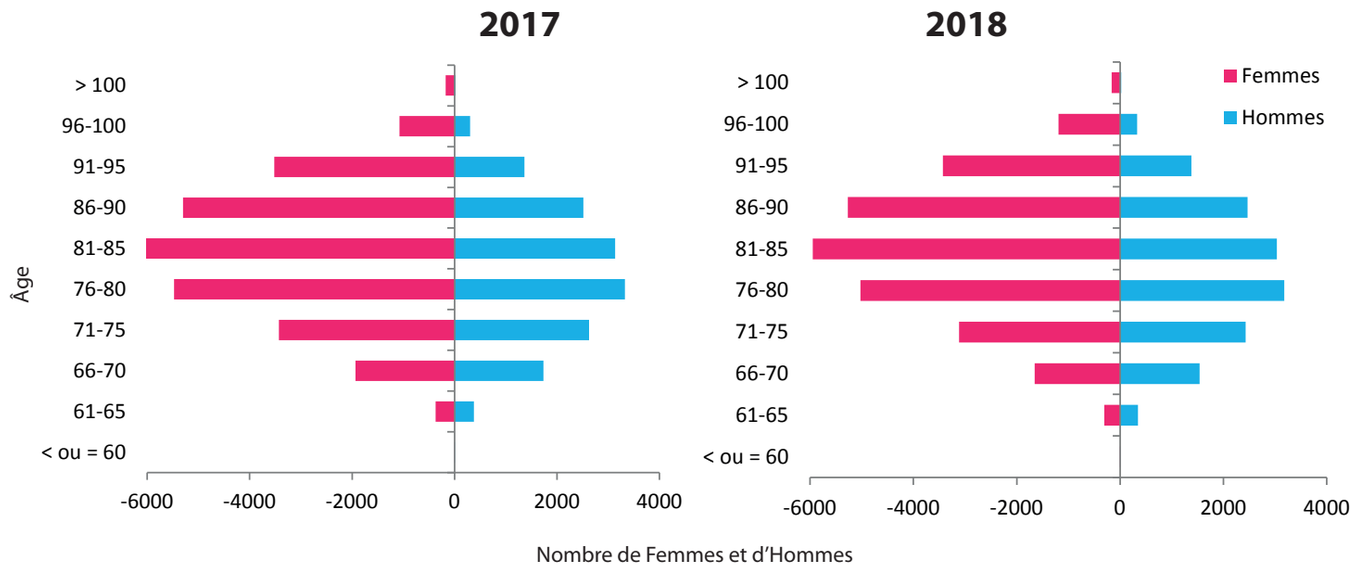

Retraités de réversion par tranche d'âge et sexe

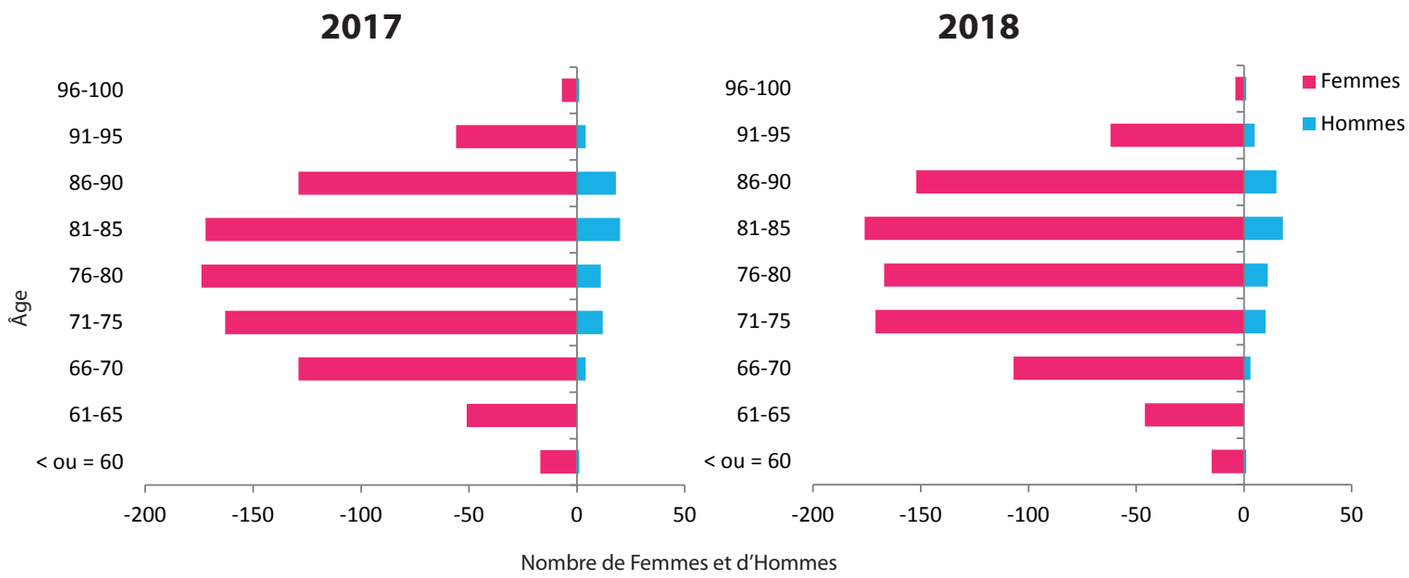

Centenaires à la Cavimac

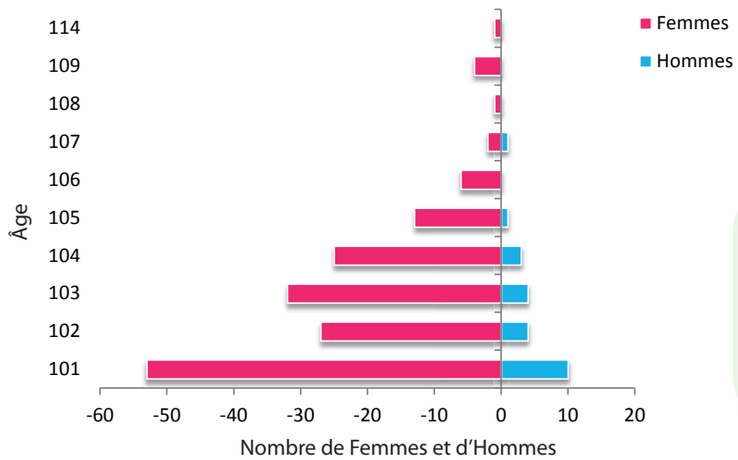

BILAN 2018

SOIT 187 FRANÇAISES ET FRANÇAIS CENTENAIRES DONT LA DOYENNE PENSIONNÉE DE LA CAVIMAC EST ÂGÉE DE 114 ANS.

Données démographiques : assurance vieillesse

Répartition des titulaires d'une allocation du minimum

	2016		2017		2018	
	Ancien FSV	ASPA	Ancien FSV	ASPA	Ancien FSV	ASPA
Hommes	514	387	453	394	400	406
Femmes	3 220	1 077	2 877	1 061	2 605	1 033
Total allocataires (par nature d'allocation)	3734	1464	3330	1455	3005	1439
Total allocataires	**5198**		**4785**		**4444**	

BILAN 2018

4 444 ALLOCATAIRES (CONTRE 4 785 EN 2017).
SOIT UNE BAISSE DE 7,13 %.

Allocataire par tranche d'âge et sexe

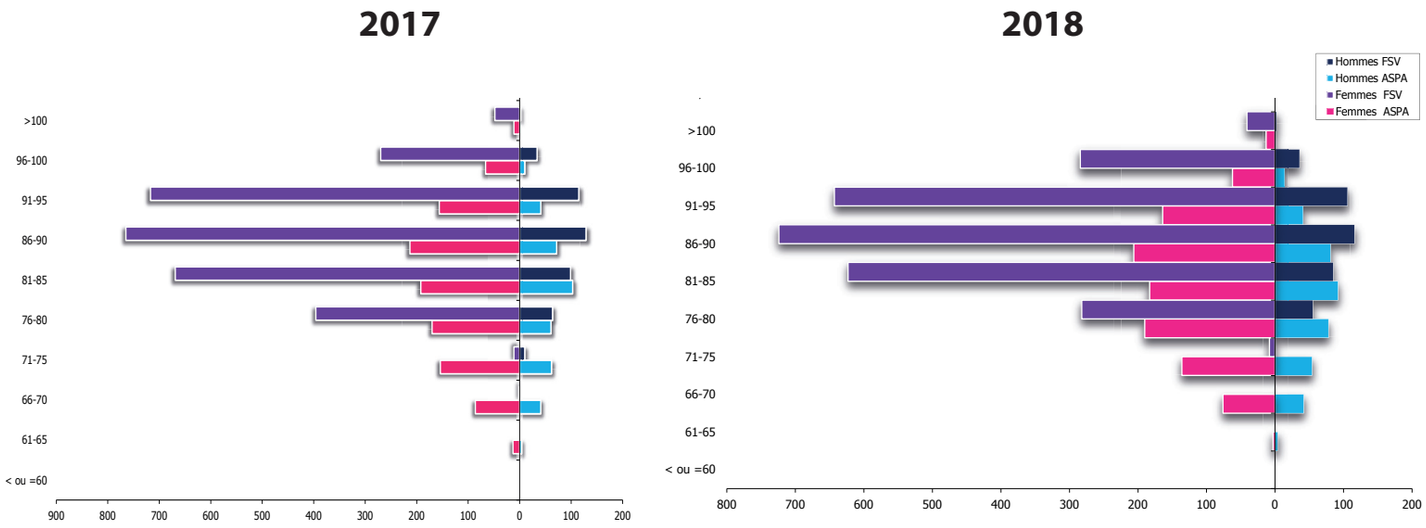

Nombre de Femmes et d'Hommes

Anciens cultuels par nature de prestations

	Nombre d'Hommes			Nombre de Femmes			Total		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Retraite de base	3 879	3 921	3 813	4 783	4 821	4 680	8 662	8 742	8 493
Retraite de réversion	1	1	-	6	3	-	7	4	-
Total bénéficiaires par sexe	3880	3922	3813	4789	4824	**4680**	8669	8746	8493
Dont allocataires									
ACR	59	50	52	212	198	170	271	248	222
ASPA	7	8	9	2	4	6	9	12	15
Ancien FSV	2	3	2	6	4	2	8	7	4
Total allocataires	68	61	63	220	206	178	288	267	241

BILAN 2018

8 493 ANCIENS CULTUELS RETRAITÉS (CONTRE 8 746 EN 2017).
SOIT UNE BAISSE D'ENVIRON 2,9 %.

Anciens cultuels retraités par tranche d'âge et sexe

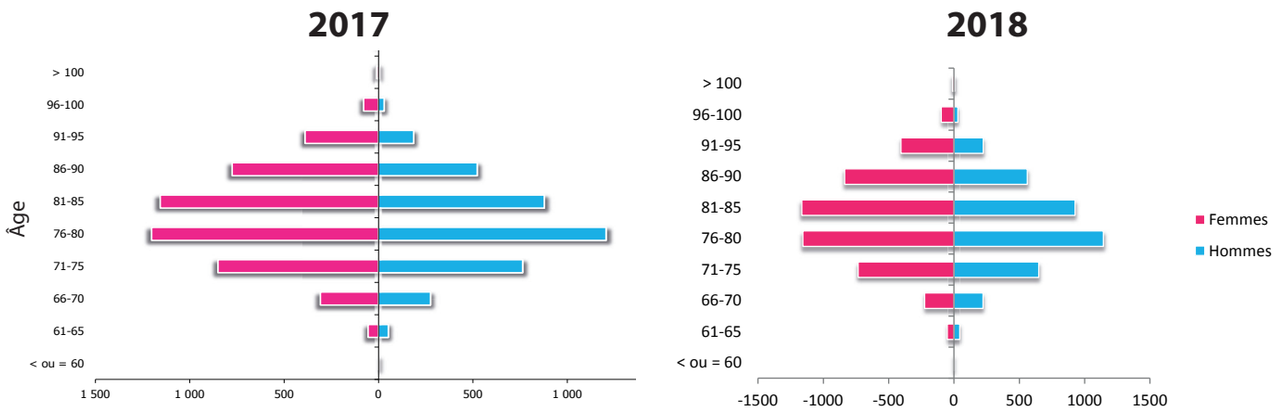

Nombre de Femmes et d'Hommes

Titulaires de l'ACR par trance d'âge et sexe

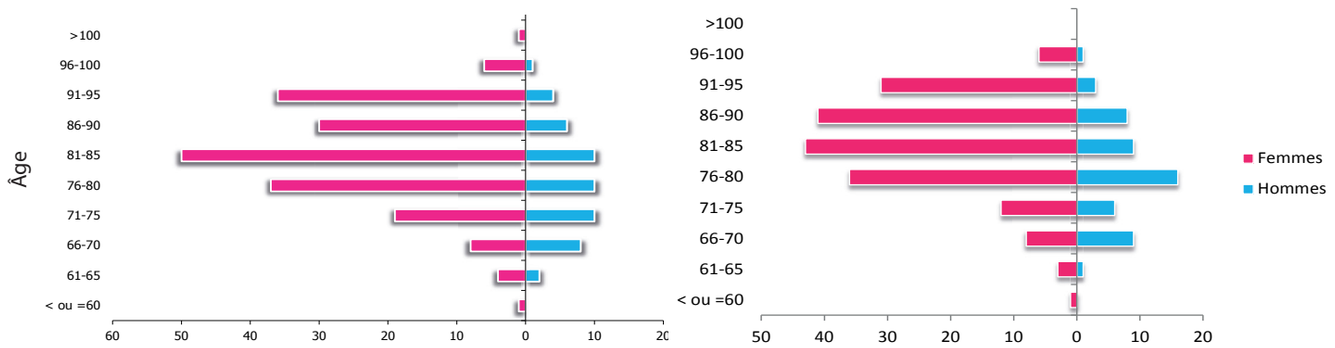

Nombre de Femmes et d'Hommes

RA 2018.indd 52 26/07/2019 14:13:41

DONNÉES FINANCIÈRES

Gestion technique.....p.54

Gestion administrative.....p.55

Gestion financière

Gestion technique

Les charges	2017	2018	Variation 2017/2018
Prestations sociales	369 038 444	356 344 816	- 3 %
Maladie	185 312 186	178 072 726	- 4%
Vieillesse	176 177 678	168 177 678	- 4 %
Invalidité	480 602	523 794	9 %
Action sociale	6 024 138	7 634 120	- 27 %
Actions de prévention	738 362	572 959	- 22 %
Conventions internationales	305 477	650 797	113 %
Charges techniques	57 085 542	56 694 071	- 1 %
Diverses charges techniques	383 712	578 140	51 %
Dotations aux provisions	14 326 366	13 352 423	- 7 %
Charges exceptionnelles	1 000	-	- 100 %
Total	**440 835 063**	**426 969 450**	**- 3,15 %**

Les produits	2017	2018	Variation 2017/2018
Cotisations sociales	88 977 319	86 475 694	- 3 %
CSG	5 406 433	7 558 259	40 %
Prises en charge de prestations	77 118 956	75 006 023	- 3 %
Contributions diverses	252 844 219	242 268 626	- 4 %
Remboursements de prestations	780 237	876 523	12 %
Remises de gestion	277 920	252 676	- 9 %
Divers produits techniques	209 852	223 247	6 %
Reprises sur provisions	15 215 562	14 308 402	- 6 %
Produits exceptionnels	4 567	-	- 100 %
Produits financiers	-	-	-
Total	**440 835 065**	**426 969 450**	**- 3 %**

Gestion administrative

Les charges	2017	2018	Variation 2017/2018
Achats	59 383	45 143	- 24 %
Services extérieurs	956 647	955 171	- 0,1 %
Autres services extérieurs	2 404 524	1 892 605	- 21 %
Impôts et taxes	748 545	755 708	1 %
Charges de personnel	6 739 748	6 993 830	4 %
Dotations aux amortissements et provisions	432 232	395 568	- 8 %
Autres charges de gestion courante	506 875	609 699	20 %
Charges financières	-	-	-
Charges exceptionnelles	12	13 712	117 401 %
Total	**11 847 966**	**11 661 438**	**- 1,60 %**

Les produits	2017	2018	Variation 2017/2018
Produits des activités annexes	61 775	62 540	1 %
Production immobilisée	1 832 514	1 778 435	- 3 %
Subvention reçues par l'Etat	18 201	1 000	- 94 %
Reprises sur amortissements et provisions	160 363	227 892	42 %
Autres produits de gestion courante	9 765 884	9 581 492	- 2 %
Transfert de charges	-	-	-
Produits financiers	3 466	2 829	- 18 %
Produits exceptionnels	5 762	7 250	26 %
Total	**11 847 965**	**11 661 438**	**- 1,60 %**

Glossaire

ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
ACR	Allocation Complémentaire de Ressources
ACS	Aide à la Complémentaire Santé
AMC	Anciens Ministres du Culte
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ASPA	Allocation Supplémentaire aux Personnes Agées
CAM	Conseiller de l'Assurance Maladie
CAF	Caisse d'Allocations familiales
CAVIMAC	Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et Maladie des Cultes
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEAM	Carte Européenne d'Assurance Maladie
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CSE	Comité Social et Economique
GIP UR	Groupement d'Intérêt Public Union Retraite
CMUc	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAMTS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
CPR2A	Contrôle des Prestations et Relations Avec les Assurés
CSA	Contribution Solidarité Autonomie
CSG	Contribution Sociale Généralisée
DADSc	Déclaration Annuelle des Données Sociales Cavimac
DAI	Droit à l'Information
DUP	Délégation Unique du Personnel
EAEA	Entretien Annuel d'Evaluation et d'Accompagnement
EESSI	Echanges Electroniques d'Informations sur la Sécurité Sociale
EHPAD	Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
EIG	Estimation Indicative Globale
EIGe	Estimation Indicative Globale en ligne
EIRR	Echanges Inter Régimes de Retraite

RA 2018.indd 56 26/07/2019 14:13:42

EVA2	Evaluation de retraite
FAS	Fonds d'Action Sociale
FRC	Fonction Repos-Convalescence
FSM	Fonction Secteur Médical
FSI	Forfait Soins Infirmiers
FSV	Fonds Solidarité Vieillesse
INPES	Institut National de la Prévention et d'Education pour la Santé
MOA	Maîtrise d'Ouvrage
MSM	Mutuelle Saint-Martin
PAS	Prélèvement à la source
PEE	Plan Epargne Entreprise
PUV	Petites Unités de Vie
RCO	Retraite Complémentaire Obligatoire
RCT	Recours Contre Tiers
RGCU	Répertoire de Gestion des Carrières Unique
RIS	Relevé Individuel de Situation
RNCPS	Répertoire National Commun de la Protection Sociale
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RTT	Réduction du Temps de Travail
SIED	Support Informationnel Etudes et Données
SILI	Service Informatique Logistique et Infrastructure
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SNGC	Système National de Gestion des Carrières
TASS	Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale
TPI	Tiers Payant Intégral
UCANSS	Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale
UR	Union Retraite
VABF	Vérification d'Aptitude au Bon Fonctionnement

RA 2018.indd 57 26/07/2019 14:13:42

CAISSE D'ASSURANCE VIEILLESSE INVALIDITÉ ET MALADIE DES CULTES
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Responsable de la publication : Jean Dessertaine

Rédaction : Stéphane Akrich, Michèle Cacavelli, Hortense de Lavergne Melouli, Jean-François Guimard, Yves Martinot, Geneviève Nerestan-Dannequin, Christine Pilatre, François Soliveres

Conception et coordination : Hortense de Lavergne Melouli / service communication

Crédits photographiques : Cavimac, Freepik, Noun Project, Pixa Bay, Raw Pixel

Impression : HANDI PRINT

RA 2018.indd 59 26/07/2019 14:18:42

Cavimac
Le Tryalis
9 rue de Rosny
93100 Montreuil
www.cavimac.fr

CAVIMAC
Le régime social des cultes

RA 2018.indd 60 26/07/2019 14:13:49